



Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté Lundi 13 avril 2015 18h

L'an deux mille quinze le treize avril à dix-huit heures les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Président.

Étaient présents : Mme Christine SIMON (Arbus) M. Jean-Marc DENAX. Mme Hélène GARRIDO-LAMOTHE M. Jacques JANY (Artiguelouve), Mme Martine RODRIGUEZ M. Florent BERNADAS (Aubertin), M. Jacques LOCATELLI Mme Eveline NOTTER (Aussevielle), M. Philippe FAURE (Beyrie en Béarn), Mme Corinne HAU. M. Gilbert LASSUS LIRET (Bougarber) M. Bernard LAYRE (Caubios Loos) M. Gilles TESSON M. Hervé MERIOT Mme Joëlle. LAMOUREUX (Denguin), MM. Bernard SOUDAR Bernard MARQUE (Laroin).M. Bernard MOULIS (Momas), M. Pascal FAURE. Mme Céline LAHET Mme Josette POSE (Poey de Lescar) M. Jean MOURLANE M. Patrick ROUSSELET (Saint Faust), M. Georges DISSARD. (Siros), M. Eric CASTET. Mme Marijo PECCOL BORDENAVE-CAU M. François LAFARGUE (Uzein)

Absents excusés Mme Jacqueline PEDURTHE est remplacée par M. Bernard MOULIS (Momas) M. Christophe PANDO (Siros)

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 28 délégués communautaires

Secrétaire de séance : Céline LAHET

↳ **Approbation du procès-verbal du précédent conseil**

Monsieur LARRIEU ouvre la séance en proposant au Conseil communautaire de se prononcer sur le procès-verbal du dernier conseil en date du 23 février 2015.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal.

↳ **Finances:**

- **Adoption des comptes de gestion 2014 et des comptes administratifs 2014**

Approbation des comptes de gestion :

Monsieur LARRIEU expose au Conseil de Communauté que les comptes de gestion sont établis par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Le Président les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté :

– **Budget principal**

Après délibération, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

– **Budget Annexe Ordures ménagères**

Après délibération, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

– **Budget Annexe ZA Aérosite**

Après délibération, le Conseil de Communauté à l'unanimité:

- VOTE le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

– **Budget Annexe ZA Bruscos**

Après délibération, le Conseil de Communauté à l'unanimité:

- VOTE le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

– **Budget Annexe ZA Poey de Lescar**

Après délibération, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

– **Budget Annexe Transport à la Demande**

Après délibération, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

– **Budget Annexe immobilier d'entreprises**

Après délibération, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

-Approbation des comptes administratifs:

A la demande de Monsieur LARRIEU, Alexa DIARTE présente les comptes administratifs 2014.

Elle souligne qu'il a un excédent de 2 400 000 € tous budgets confondus, laissant présager un avenir encourageant précise Monsieur LARRIEU.

La présentation du CA 2014 n'évoquant aucune question de la part de l'assemblée, Monsieur LARRIEU demande à Monsieur DISSARD le doyen du conseil, de faire voter l'adoption des comptes administratifs 2014 et des comptes de gestion. Monsieur Larrieu se retire de la salle le temps du vote.

-Budget principal :

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du Budget Général et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	3 075 868,00
	Réalisé :	1 334 843,04
	Reste à réaliser :	844 941,00
Recettes	Prévus :	3 075 868,00
	Réalisé :	1 282 078,51
	Reste à réaliser :	166 173,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	6 935 605,00
	Réalisé :	4 522 629,77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	6 935 605,00
	Réalisé :	6 972 610,85
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-52 764,53
Fonctionnement	2 449 981,08
Résultat global	2 397 216,55

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un déficit de fonctionnement de :	15 681,83
-un excédent reporté de :	2 465 662,91
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 449 981,08
-un déficit d'investissement de :	52 764,53
-un déficit des restes à réaliser de :	678 768,00
Soit un besoin de financement de :	731 532,53

Le conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	2 449 981,08
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	731 532,53
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 718 448,55

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT **52 764,53**

- **Budget Ordures Ménagères**

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Ordures Ménagères et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	446 100,00
	Réalisé :	346 056,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	446 100,00
	Réalisé :	333 919,02
	Reste à réaliser :	58 500,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 495 831,00
	Réalisé :	1 365 023,79
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	1 495 831,00
	Réalisé :	1 573 602,57
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-12 136,98
Fonctionnement	208 578,78
Résultat global	196 441,80

- Budget Aérosite

Le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Aérosite et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	451 049,00
	Réalisé :	324 458,35
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	451 049,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	339 459,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	339 459,00
	Réalisé :	212 868,06
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-324 458,35
Fonctionnement	212 868,06
Résultat global	-111 590,29

- Budget Annexe ZA Bruscos

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe ZA Bruscos et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	887 825,00
	Réalisé :	467 765,38
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	887 825,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	580 059,00
	Réalisé :	86 292,96
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	580 059,00
	Réalisé :	1 518,79
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-467 765,38
Fonctionnement	-84 774,17
Résultat global	552 539,55

- Budget Annexe ZA de Poey

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2014 de la ZA de Poey de Lescar et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	46 316,00
	Réalisé :	46 316,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	46 316,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	103 118,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	103 118,00
	Réalisé :	105 913,05
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-46 316,00
Fonctionnement	105 913,05
Résultat global	59 597,05

- Budget Annexe TAD

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du budget annexe TAD et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	28 303,00
	Réalisé :	6 070,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	28 303,00
	Réalisé :	27 639,04
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0,00
Fonctionnement	21 568,48
Résultat global	21 568,48

- BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Le Conseil de communauté vote à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget annexe Immobilier d'entreprises et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	609 800,00
	Réalisé :	168 024,36
	Reste à réaliser :	349 772,00
Recettes	Prévus :	609 800,00
	Réalisé :	171 677,96
	Reste à réaliser :	71 670,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	406 725,00
	Réalisé :	3 698,50
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	406 725,00
	Réalisé :	404 035,49
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	3 653,60
Fonctionnement	400 336,99
Résultat global	403 990,59

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	395 378,66
-un excédent reporté de :	4 958,33
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	400 336,99
-un excédent d'investissement de :	3 653,60
-un déficit des restes à réaliser de :	278 102,00
Soit un besoin de financement de :	274 448,40

Le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	400 336,99
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	278 101,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	122 235,99
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	3 653,60

– Adoption des budgets primitifs 2015

Monsieur LARRIEU souligne que le budget 2015 est notamment caractérisé par un programme de voirie ambitieux. En 2014 il était de 560 000 € TTC, il sera en 2015 de 600 000 € pour une tranche ferme, à laquelle s'ajoute une tranche conditionnelle de 240 000 €. L'impact de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en grande partie compensé par l'augmentation du produit des bases de la Cotisation Foncière Economique (CFE)

A la demande de Monsieur LARRIEU, Monsieur ANÉ présente les budgets primitifs 2015.

La présentation donne lieu aux précisions et échanges suivants.

Monsieur LARRIEU, concernant le budget prévisionnel de la politique jeunesse, précise que 60 000 € ont été réservés pour le financement du mobilier pour les ALSH, une aide à hauteur de 20 000 € pour chacun dans un souci d'équité. Elle doit représenter la moitié des coûts. Il souligne que cela a été abordé en Bureau, mais que ce projet sera soumis ultérieurement à la décision du Conseil communautaire.

Lors de la présentation du budget de l'environnement, Monsieur DENAX souligne que les circuits de randonnées de trois communes ont été affectés par les pluies de cet hiver. Il demande si la Communauté de communes prendrait en charge des travaux plus importants que du simple entretien si cela devait s'avérer nécessaire.

Monsieur ANÉ répond que la Communauté de communes intervient pour de petits travaux d'entretien mais n'a pas vocation à refaire tout ou partie des sentiers. La compétence qui lui a été confié n'est relative qu'à l'entretien du végétal. Monsieur LARRIEU précise que Mathieu BALESPOUEY va se rendre sur les lieux afin d'effectuer les premiers constats, Madame LARRIEU de Pépinière Environnement sera ensuite sollicitée pour établir les devis des travaux nécessaires.

A l'occasion de la présentation du budget investissement de la compétence voirie, Monsieur Philippe FAURE précise que le diagnostic effectué sur la voirie communale a permis de classer les travaux sur les voies en 3 priorités. Le budget va permettre d'effectuer les travaux de priorité 1, voire ceux de priorité 2 dans le cadre de la tranche conditionnelle. Monsieur SOUDAR manifeste son souhait que soit revu le règlement de voirie sur certains points dans un avenir proche.

Monsieur FAURE rappelle que le principe avait été toutefois posé de ne pas revoir ce règlement d'intervention à quelques mois de la disparition du Miey de Béarn. Monsieur Larrieu propose au moins un examen du règlement.

Lors de la présentation du budget investissement pour l'extension et le réaménagement de la crèche La Ninoère et du RAPAM, Monsieur LARRIEU précise que le relais est victime de son succès et que des difficultés de déplacement dans le bâtiment de la crèche sont

ressenties. Abordé en Bureau, il sera proposé au Conseil communautaire d'engager une étude sur une évolution du bâtiment, une réflexion sera à mener.

En parallèle de cette extension, la réflexion pourra également porter sur l'installation proche d'un espace consacré aux activités de « bien être », sur le même principe que les hôtels d'entreprises. Un budget a été provisionné pour mener une étude et mener les travaux d'extension.

Suite à la demande de précision de Mme POSE lors de la présentation du budget investissement de l'environnement, monsieur LARRIEU précise que le projet d'installation de bornes électriques relève désormais du SDEPA : la ligne budgétaire « projet borne électrique » passe à 0, une ligne budgétaire « subventions bornes électriques aux communes » étant provisionnée.

Monsieur LARRIEU rappelle que le SDEPA organise le 14 avril en soirée dans les locaux du Miey, une réunion pour les communes concernées par l'implantation de bornes électriques.

– **Budget principal :**

Le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif Général de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : **3 221 684**

Recettes : **3 900 452**

Fonctionnement

Dépenses : **6 169 706**

Recettes : **6 169 706**

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	4 066 625 (dont 844 941 de RAR)
Recettes :	4 066 625 (dont 166 173 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	6 169 706 (dont 0 de RAR)
Recettes :	6 169 706 (dont 0 de RAR)

– **Budget Ordures Ménagères**

Le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe Ordures Ménagères:

Investissement

Dépenses : **187 700**

Recettes : **129 200**

Fonctionnement

Dépenses : **1 444 099**

Recettes : **1 444 099**

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	187 700 (dont 0 de RAR)
Recettes :	187 700 (dont 58 500 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	1 444 099 (dont 0 de RAR)
Recettes :	1 444 099 (dont 0 de RAR)

- Budget Aérosite

Le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif Aérosite de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : **459 049**

Recettes : **459 049**

Fonctionnement

Dépenses : **347 459**

Recettes : **347 459**

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	459 049 (dont 0 de RAR)
Recettes :	459 049 (dont 0 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	347 459 (dont 0 de RAR)
Recettes :	347 459 (dont 0 de RAR)

- Budget Annexe ZA Bruscos

Le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de la ZA du Bruscos de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : **971 307**

Recettes : **971 307**

Fonctionnement

Dépenses : **603 541**

Recettes : **603 541**

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	971 307 (dont 0 de RAR)
Recettes :	971 307 (dont 0 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	603 541 (dont 0 de RAR)
Recettes :	603 541 (dont 0 de RAR)

- **Budget Annexe ZA de Poey**

Le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de la ZA de Poey de l'exercice 2015

Investissement

Dépenses : **46 316**

Recettes : **46 316**

Fonctionnement

Dépenses : **105 914**

Recettes : **105 914**

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	46 316 (dont 0 de RAR)
Recettes :	46 316 (dont 0 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	105 914 (dont 0 de RAR)
Recettes :	105 914 (dont 0 de RAR)

- **Budget Annexe ZA Artiguelouve :**

Le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de la ZA d'Artiguelouve de l'exercice 2015.

Investissement

Dépenses : **260 000**

Recettes : **260 000**

Fonctionnement

Dépenses : **297 000**

Recettes : **297 000**

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	260 000 (dont 0 de RAR)
Recettes :	260 000 (dont 0 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	297 000 (dont 0 de RAR)
Recettes :	297 000 (dont 0 de RAR)

- **Budget Annexe TAD**

Le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif du TAD de l'exercice 2015

Investissement

Dépenses : 0
Recettes : 0

Fonctionnement

Dépenses : 28 868
Recettes : 28 868

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 0 (dont 0 de RAR)
Recettes : 0 (dont 0 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 28 868 (dont 0 de RAR)
Recettes : 28 868 (dont 0 de RAR)

- Budget Annexe Immobilier entreprises

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015

Investissement

Dépenses : 213 274
Recettes : 491 376

Fonctionnement

Dépenses : 187 430
Recettes : 187 430

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 563 046 (dont 349 772 de RAR)
Recettes : 563 046 (dont 71 670 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 187 430 (dont 0 de RAR)
Recettes : 187 430 (dont 0 de RAR)

- Vote des taux de fiscalité**✓ Taxes ménages**

Monsieur LARRIEU précise que les bases prévisionnelles s'élèvent à 18 170 000 pour la taxe d'habitation et 388 400 pour la taxe foncière (non bâti).

Il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2014. Concernant la taxe d'habitation, le taux proposé est de 8,44%. Concernant le foncier non bâti, le taux proposé est de 2%.

✓ **Cotisation Foncière des Entreprises**

Monsieur LARRIEU précise que les bases prévisionnelles s'élèvent à 2 986 000.

Il est proposé de voter un taux de 26,85 % (26,75 % en 2014). Le nouveau taux est calculé par multiplication du taux de 2014 par la plus faible des variations des taux moyens pondérés des communes membres.

Après délibération, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

-VOTE les taux de fiscalité ci-dessus

↳ **Développement économique :**

- **Avenants marchés de travaux hôtel d'entreprises**

Monsieur Pascal FAURE explique qu'afin de tenir compte d'évolutions sur le chantier et des modifications mineures demandées par un des futurs locataires, un avenant est proposé pour le lot 9 (« Peinture – sols souples »). Les conditions financières de l'avenant sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Nature du marché	Entreprise	Montant initial HT	Montant avenant HT	Objet de l'avenant	%	Nouveau montant total HT
Lot 9 : Peinture – sols souples	LORENZI	12 542.09	226.00	Pose de sols souples supplémentaires et travaux de peinture	1,80%	12 768.09 €

Le montant de l'avenant étant inférieur à 5% du montant du marché initial, ce sujet ne donne pas lieu à délibération.

- **Options marché de travaux hôtel d'entreprises (alarme intrusion et éclairage extérieur)**

Monsieur Pascal FAURE explique que la mise en place d'un système d'alarme intrusion et l'éclairage extérieur du bâtiment ont fait l'objet d'options, chiffrées par l'entreprise INEO AQUITAINE, titulaire du lot 10 Courants forts – Courants faibles à hauteur respectivement de 1965.76 € HT et 3401.74 € HT.

Une autre option a été proposée à 1 155.00 € HT par l'entreprise SAS DOMINGOS, titulaire du lot VRD, concernant la « fourniture et la pose de planche classe IV », pour délimitation entre espaces verts et bande de 1 m de large en cailloux sur tout le périmètre du bâtiment.

Compte tenu du fait que l'alarme intrusion constitue une demande de la part des entreprises désireuses de s'implanter, que l'éclairage extérieur permettra de mettre en valeur le bâtiment et que la pose de planche revêt un intérêt technique

Après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE les options présentées ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires à leur mise en œuvre

Culture :

- **Demande de subvention culture**

Monsieur TESSON explique que l'association « Manuel sans Frontière » d'Artiguelouve a adressé à la Communauté de communes une demande de subvention pour le spectacle suivant :

Spectacle : concert « Arraya »

Date : 29 novembre 2014

Coûts de la manifestation : 3 390,07 €

- Artistes : 2 800 €
- Repas artistes : 487,30 €
- SACEM : 102,77 €

Subvention sollicitée : elle atteint le plafond des 1 000 € de l'aide au spectacle vivant

Après délibération le Conseil Communautaire :

- VOTE à l'unanimité une subvention de 1 000 € au bénéfice de l'association « Manuels sans Frontière » d'Artiguelouve.

Services à la personne :

- **Attribution marché maîtrise d'œuvre construction ALSH à Artiguelouve**

Monsieur CASTET explique que les locaux occupés actuellement par l'ALSH d'Artiguelouve nécessitent d'être agrandis pour faire face à la croissance de la fréquentation et, par ailleurs, ces locaux ne sont pas aux normes.

Après avoir étudié la possibilité d'une réhabilitation-extension, il a été décidé de ne pas donner suite, au regard du coût prohibitif que cela générerait, et d'opter pour une construction neuve, sur un terrain en cours d'acquisition par l'EPFL Béarn Pyrénées, à proximité immédiate du groupe scolaire.

Une consultation a donc été lancée auprès de 3 cabinets de maîtrise d'œuvre. 2 réponses ont été reçues (groupement DESPAGNET / BERNADBEROY et groupement 6B ARCHITECTURE / BIO' FLUIDES CONCEPT).

La commission d'examen des offres, qui s'est réunie le 9 avril, a proposé la notation (par critères prévus au règlement de consultation) et le classement suivants :

	Dossier de références (15%) - note sur 3	Note de présentation motivée (20%) - note sur 4	Note organisationnelle (10%) - note sur 2	Calendrier d'exécution (15%) - note sur 3	Prix des prestations (40%) - note sur 8	Total note sur 20	Classement proposé
DESPAGNET / BERNADBEROY	3	2,5	2	3	5,82	16,32	2
6B ARCHITECTURE/BIO' FLUIDES CONCEPT	3	3,5	0,5	3	8	18	1

Après délibération le Conseil Communautaire et après avis de la commission d'examen des offres :

- DECIDE A L'UNANIMITE de RETENIR l'offre du groupement 6B ARCHITECTURE / BIO' FLUIDES CONCEPT
- d'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires

- Avenants marché de travaux Accueil de loisirs Poey de Lescar

Monsieur CASTET explique qu'afin de tenir compte d'évolutions sur le chantier et des modifications mineures demandées par l'association Récrévasion sur certains aménagements intérieurs, des avenants sont proposés sur les lots suivants dont un dépasse les 5% du montant initial du lot et nécessite une délibération préalable du Conseil communautaire avant d'être engagé.

Nature du marché	Entreprise	Montant initial HT	Montant avenant HT	%	Nouveau montant total HT
Lot 1 : VRD	COLAS	59 781 €	509 €	0,8%	60 290,40 €
Lot 2 : Gros œuvre	ATC	125 729,22 €	- 3 014 €	-2,39%	122 715,22 €

Lot 8 : Menuiseries intérieures	AMB	24 379 €	1 457 €	5,97%	25 836 €
Lot 10 : Electricité	CLEDE	40 751,12 €	1423 €	3,49%	42 174,12 €
Lot 11 : Chauffage ventilation Sanitaire	INEO	68 763,36 €	502,30 €	0,8%	69 265,66 €

Au total, le coût global du projet est augmenté de seulement 877,3 € HT

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité DECIDE :

- DE PRENDRE ACTE des avenants de – de 5% proposés pour les lots 1,2 10 et 11
- D'ACCEPTER l'avenant pour le lot 8 pour un nouveau montant total de 25 836 € HT

- Modification règlement de fonctionnement crèche

Monsieur CASTET explique que suite aux contrôles récents des multi accueil l'île aux enfants à Laroin et les Pesquits à Uzein, effectués sur place par la Caisse d'Allocation Familiale, cette dernière a demandé à ce que soit apporté des modifications concernant le règlement de fonctionnement des crèches du Mieu de Béarn. Les principales modifications portent sur :

- les conditions d'admission et d'accueil des familles, en particulier, la prise en compte de certaines situations spécifiques sont prises en compte selon le code de l'action sociale et des familles (article L 214-2 concernant les familles ayant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.et L214-7 pour les enfants dont les parents sont dans un parcours d'insertion professionnelle)

- les modalités de participations financières en particulier les tarifs, les modalités de paiement pour les familles. (Cf document annexe du dossier joint)

Après délibération le Conseil communautaire DECIDE à L'UNANIMITE :

- D'ADOPTER ces modifications proposées au règlement de fonctionnement des crèches

↳ Questions diverses :

- Amortissements budget principal

Monsieur LARRIEU explique que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans

Pour les autres immobilisations, des durées d'amortissement ont été fixées. Cependant, il convient de fixer une durée d'amortissement pour certains biens pour lesquels aucune délibération n'a été prise. On pourrait envisager de fixer les durées d'amortissement de cette manière :

Biens	Durées d'amortissement
Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans

Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'Adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

- Loyer hôtel d'entreprises

Monsieur LARRIEU explique qu'au regard des demandes de locations exprimées par les entreprises, il est nécessaire d'aménager des couloirs d'accès aux différents locaux, du fait de cloisonnements supplémentaires.

Ces espaces ne constituent pas une partie privative des entreprises mais ne sont pour autant pas louables en tant que tels.

Il est donc proposé de fixer, pour chacun d'entre eux, un prix de location au m² qui sera répercuté à chaque locataire au prorata des surfaces privatives que ces espaces desservent.

Ces espaces n'étant que des circulations, il est proposé de fixer un loyer inférieur à celui pratiqué au sein des parties privatives.

Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de FIXER à 4 € HT/m² le loyer à payer pour les espaces de circulations aménagés pour desservir des locaux
- de DECIDER que le loyer appelé pour ces espaces soit calculé sur la base d'un prorata des surfaces privatives qu'ils desservent

- **EPFL : demande d'intégration de Serres-Morlèas**

Monsieur LARRIEU explique que, suite à la demande de la commune de Serres-Morlèas d'intégrer l'EPFL, la Communauté de communes doit délibérer.

Après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Commune de Serres Morlaas à l'EPFL Béarn-Pyrénées
- Approuve en conséquence la modification des statuts de l'EPFL

- **Mutualité solidaire**

Monsieur TESSON souhaite savoir comment obtenir des informations sur la mutuelle solidaire qui a été proposée par les communes d'Arbus et de Poey de Lescar.

Monsieur LARRIEU répond qu'il est possible de solliciter les services du Miey pour obtenir toute la documentation sur « Ma commune, Ma santé ».

Pour information, la commune ne fait que communiquer auprès de sa population. Des réunions sont ensuite organisées par l'association ACTIOM. Pour bénéficier de cette mutuelle, aucune condition de ressource n'est exigée. D'après les premiers retours, elle présente un intérêt pour des personnes âgées encore bénéficiaires d'anciens contrats moins avantageux que ceux d'aujourd'hui.

Le présent sujet ne donne pas lieu à délibération.

